



L'ESCAPADE
CAMPING
★★★★



Conditions Générales de Location :

1. Le signataire majeur est responsable du matériel qui lui est loué. Il doit justifier d'une assurance responsabilité civile (garantissant le risque villégiature).
 2. Les locations sont attribuées dans la limite de 4,5,6 ou 7 personnes (selon modèle) pour les mobil-homes coté camping avec un badge d'accès pour un véhicule, 6 personnes pour les locations côté étang et 14 personnes pour le gîte du Moulin. Les tentes sur les emplacements ne sont pas acceptées.
 3. Le paiement sera effectué par un acompte de 30 % du montant total de la location à la réservation. Le solde devra être versé un mois avant l'arrivée. Les chèques vacances sont acceptés en règlement.
 4. Si le nombre de personnes est différent à l'arrivée ou durant le séjour de celui initialement prévu, le locataire s'engage à signaler toute modification et à régler la différence.
 5. Tout visiteur devra se faire identifier à l'accueil et s'acquitter du droit d'entrée.
 6. Les animaux doivent être tenus en laisse, le carnet de vaccination présenté à l'arrivée, et leurs déjections ramassées par les propriétaires. Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas admis sur le camping.
 7. Il sera demandé une caution de 200 €. Cette caution, versée à l'arrivée, sera restituée au départ des locataires soussignés (si l'état des lieux et l'inventaire du matériel effectués ne donnent pas lieu à observations). Pour un emplacement camping, une caution de 20€ vous sera demandée pour les badges.
 8. Si pour une raison quelconque le séjour est annulé ou la durée du séjour est écourtée, le montant réglé restera acquis au camping.
 9. Toute arrivée avant la date et l'heure prévue expose le vacancier à ne pas pouvoir occuper l'installation retenue, sauf accord préalable avec la direction.
 10. Les locations sont conservées durant les 48 heures suivant la date d'arrivée, passé ce délai, celles-ci cessent d'être retenues et la somme versée reste acquise au camping.
 11. Une assurance annulation est proposée pour les locations. Le contrat annulation est transmis sur simple demande. En cas d'annulation sans souscription d'une assurance annulation, il vous sera retenu ou vous resterez devoir à titre d'indemnité de rupture de contrat, les montants indiqués : annulation moins de 31 jours avant l'arrivée : le montant total de la location, annulation plus de 30 jours avant l'arrivée : l'acompte sur la location et les frais de dossier.
 12. En cas d'annulation avec souscription d'une assurance annulation, il vous sera retenu ou resterez à devoir : les frais d'assurance annulation, l'indemnité de rupture de contrat ci-dessus indiquée, qui vous sera remboursée par la garantie (selon les conditions prévues au contrat d'annulation).
- NOTE IMPORTANTE :** La direction ne peut, en aucun cas, être tenue responsable des pertes d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir de leurs faits ou à leurs biens pendant leur séjour.

"Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation AME CONSO dont nous relevons, par voie électronique : www.mediationconso-ame.com, par téléphone : 09.53.01.02.69, ou par voie postale : AME Conso, 11 place Dauphine 75001 PARIS"